



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 MAI 2010**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**1- DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL 2010**

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES	DM 1 BUDGET 2010
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65746 Subventions aux autres organismes	-3 640,00
67CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6748 Autres charges exceptionnelles	9 000,00
TOTAL	text-align: right;">5 360,00
RECETTES	DM 1 BUDGET 2010
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
6419 Remboursement sur rémunérations de personnel	5 360,00
TOTAL	text-align: right;">5 360,00

**Section d'investissement :**

DEPENSES	DM 1 BUDGET 2010
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Opération 925 ruisseau du Coularou	90 000,00

Opération 934 Aménagement de la rue de la calade	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>DM 1 BUDGET 2010</b>
<b>024 CESSIONS IMMOBILISATIONS</b>	<b>120 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00</b>

Madame Anne Laure GARRIGUES explique aux membres du conseil municipal qu'en section de fonctionnement

La diminution du **compte 65746** est liée à la demande de subvention du COS du personnel qui est à la baisse pour l'année 2010.

Le **compte 6748** est crédité afin de permettre le versement de la subvention exceptionnelle à la SARL le Palace qui gère le cinéma du Vigan.

Cette dépense supplémentaire est financée par une augmentation de prévision de recettes liée au remboursement de salaires de personnel absents au **compte 6419**.

En section d'investissement, des inscriptions de dépenses nouvelles sont prévues sur les **Opération 925** « Débusage du Coularou » et **934** « Carrefour de la Calade ».

Ces inscriptions de dépenses nouvelles sont dues à l'annulation par erreur de crédits reportés du budget 2009 sur le budget 2010.

Elles sont compensées par l'inscription de la recette **au compte 024** de la vente des gîtes de Campis dont le compromis a été passé devant notaire le 17 avril 2010

Monsieur le MAIRE explique que cette délibération est due à une erreur des services qui ont annulé par erreur des crédits inscrits au budget 2009 et qui auraient dus être reportés sur l'exercice 2010

MADAME ODILE VERAMENDI souhaite savoir si le budget 2010 a été rejeté par le trésorier avec pour conséquence un retard de paiement des situations des entreprises

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que le budget 2010 est pris en charge par le trésorier, les services se sont aperçus de cette erreur à temps pour rectifier le budget et pour pouvoir payer les entreprises rapidement

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite avoir des précisions sur le chapitre budgétaire 024

Monsieur le MAIRE lui indique que ce chapitre retrace les cessions d'immobilisations et en l'occurrence les crédits inscrits sont relatifs à la vente des gîtes de Campis

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions Madame Isabelle BOUSQUET, Madame Nicole GROS, Monsieur Christian DUPRAT**

- **ADOPTE** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du budget principal 2010.

## **2 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2010**

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention

de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint en annexe.

Il est précisé que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 7 mai 2010.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le volume financier que représentent les subventions versées pour les sorties scolaires

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'elle s'est fait communiquer ces chiffres pour 2010, ceux-ci ne sont pas significatifs car nombre de sorties sont programmées en fin d'année scolaire, elle propose de consacrer un temps de travail sur cette question lors de la prochaine commission des finances

Monsieur Francys BONNET souhaite savoir pour quelles raisons la subvention au Bourilhou n'est pas prévue ?

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond qu'aucune demande n'a été faite à ce jour de la part de cette association, mais que bien évidemment celle-ci sera versée lorsque nous connaîtrons le projet de budget 2010 de cette importante association

Monsieur le MAIRE remercie les membres la commission des finances pour l'important travail réalisé

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les associations viganaises déposent des dossiers de demandes de subventions de plus en plus complets qui permettent à la commission des finances de réaliser un vrai travail d'analyse

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide**

- **D'Attribuer** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau ci dessous
- **De dire** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2010 : Compte nature 6574 et 65746

	Ordi	Except°	Démarrage
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	15 360,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>ASSOCIATION COS (2007: 15 168,00€)</b>	15 360,00 €		
<b>ASSOCIATIONS 3e Age et Anc. Combat</b>	700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>BRASUCADO</b>	700,00 €		
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES et LOISIRS</b>	5 200,00 €	15 000,00 €	0,00 €
<b>LES AMIS DU MUSEE CEVENOL</b>	0,00 €		
<b>ASSOCIATION "CARRE DE LA DANSE"</b>	500,00 €		
<b>CLUB OCCITAN</b>		500,00 €	
<b>ASSOCIATION DIAGONALE (Danse)</b>	250,00 €		
<b>Union des Professionnels VIGANAIS" Marchés de nuit"</b>		6 000,00 €	
<b>Union des Professionnels VIGANAIS "Noël"</b>		8 000,00 €	
<b>JUNIOR ASSOCIATION FIREMIX (GIRAUD Quentin)</b>	200,00 €		
<b>ASSOCIATION OUDEIS / Programmation 2010</b>	4 000,00 €		
<b>LES AMIS DU CHATEAU D'ASSAS</b>	250,00 €		

ASSOCIATION CHAINE DE PAPIER		500,00 €	
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES - COMMISSION FINANCE DU 07/05/2010</b>			<b>36 260,00 €</b>

### 3 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET EAU 2010

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, une modification de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010 afin de corriger une erreur matérielle lors de la préparation du budget de l'eau 2010.

En effet la modification porte sur l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » dégagé au compte administratif 2009, dont le montant atteignait 17 545 € et non 17 745 € comme inscrit au budget primitif 2010, soit une différence de 200,00 €. Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

I - Budget EAU - section de fonctionnement

Cette décision modificative présentée au Conseil propose l'ajustement de prévisions budgétaires suivant :

Mouvements budgétaires	Imputation	montant	Nouveau crédit
<b>Section de fonctionnement :</b>			
Recettes	002 – Excédent reporté	- 200,00 €	17 545,00 €
Recettes	704 – branchements eau	+ 200,00 €	15 200,00 €

Monsieur le MAIRE indique que cette modification est minime mais néanmoins nécessaire.

Il donne aux membres du conseil municipal une information sur l'état d'avancement du schéma directeur de l'eau potable (mise en place de compteurs de sectorisation, recherches de fuites...)

Il précise que les premières mesures faites sur le réseau montrent que le réseau est relativement fiable et que le volume des pertes dues à des fuites est faible comme l'a affirmé monsieur Frontin

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents, 1 abstention Monsieur Christian DUPRAT**

- **ADOpte** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du budget de l'eau 2010.

Madame Odile VERAMENDI souhaite que pour les prochains documents budgétaires de telles erreurs ne soient plus commises, il faut vérifier les documents comptables

Monsieur Christian DUPRAT note que la municipalité a refusé de voter les budgets de la CDC en critiquant le travail des services, il remarque qu'il serait judicieux d'être soit même irréprochable avant de formuler des critiques sur le travail d'autrui.

Monsieur le MAIRE lui répond que ces deux affaires n'ont rien à voir l'une avec l'autre

### 4 - CINEMA LE PALACE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Laurence AUDREN, Maire Adjointe, déléguée aux affaires culturelles expose aux membres du conseil municipal que le cinéma Le Palace, seul cinéma classé Art et Essai labellisé

sur le territoire de la ville, reçoit un public issu de tout le pays viganais. Le maintien de l'exploitation Art et Essai sur le territoire est indispensable pour garantir une offre dans le domaine cinématographique.

La DSP du cinéma a été attribuée en octobre 2007 à la société CBR.

Pour la première fois, le gérant du Cinéma le Palace sollicite des financements publics dans le cadre de la loi 2004-809 du 13 Août 2004 et la loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, dite « loi Sueur », qui autorise les collectivités locales à apporter des contributions à des exploitants privés de cinéma.

Monsieur le MAIRE expose aux membres du conseil municipal que madame Robillard qui gère notre cinéma a déposé une demande de subvention de 9000€ pour les deux années qui viennent de s'écouler.

On peut considérer que le montant de cette subvention qui couvre la totalité de la durée de la DSP est raisonnable au regard du nombre de spectateurs.

Il est important que notre ville puisse disposer d'un cinéma de qualité.

Actuellement, une procédure de DSP a été engagée pour choisir un nouveau délégataire, 5 candidats ont postulé dont le délégataire actuel.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si le cahier des charges de la prochaine DSP prévoit de faire supporter au délégataire un certain nombre d'investissement

Monsieur Pascal GOETZINGER lui répond qu'il est demandé aux candidats de proposer un scénario financier dans lequel le délégataire supporterait l'investissement d'un projecteur numérique.

Monsieur Christian DUPRAT fait remarquer qu'un tel scénario risque d'avoir un impact sur le prix des places

Monsieur le MAIRE lui répond que rien n'est encore figé en la matière et que ces questions seront tranchées dans le cadre de la procédure de négociation de la DSP.

Il est important que la question de la projection numérique soit traitée dans le cadre de la prochaine DSP car cette technologie va s'imposer de manière inéluctable

Monsieur Benjamin CHALANDE demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'acheter des places que nous aurions pu distribuer

Monsieur le MAIRE lui répond qu'il s'était fait la même réflexion mais qu'après étude compte tenu des charges à payer sur un billet l'opération aurait été plus onéreuse pour la ville

Monsieur Benjamin CHALANDE demande s'il n'y a pas des films sans droits à payer

Monsieur le MAIRE lui répond par la négative

Monsieur Christian DUPRAT indique que la solution proposée par monsieur Chalande serait plus onéreuse pour la ville

Monsieur le Maire met au vote la présente délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

1 - décide d'octroyer une subvention de 9 000 € à la S.A.R.L Le Palace,

2 - autorise Mr le Maire ou l'adjointe déléguée à la culture à signer la convention à intervenir avec la S.A.R.L Le Palace

3 - Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2010 : Compte nature 6748

## **5 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL DU VIGAN**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé, et plus particulièrement de son article R 6143-4 dispose que « *les représentants des collectivités territoriales ... sont élus, en leur sein, par les organes délibérants de ces collectivités... »*.

La mise en place des nouvelles instances de gouvernance établies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires doit se réaliser au plus tard le 3 juin 2010. Dans ces conditions, l'ARS sollicite que le nom du représentant de la commune lui soit transmis avant cette date.

Monsieur Christian DUPRAT indique qu'il aurait bien aimé se présenter mais qu'il était certain de ne pas être élu

### **Le conseil municipal à la majorité des membres présents, 1 abstention Monsieur Christian DUPRAT :**

- Désigne Monsieur Eric Doucier comme représentant de la Ville du Vigan au sein du conseil de surveillance de l'hôpital du Vigan

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le MAIRE indique aux membres du conseil municipal que se sont réunis en mairie pour un exercice de simulation les membres du plan intercommunal de sauvegarde (PCIS) relatif aux risques d'inondation

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le panneau présenté par monsieur le Maire sera affiché en mairie

Monsieur le MAIRE lui indique que des documents seront élaborés pour les personnes concernées par le risque inondation.

Monsieur le MAIRE indique que la commune réfléchit également à la souscription d'une prestation d'alerte automatique des citoyens concernés en cas d'aléas climatiques

Monsieur Jean Marie MISS précise que la ville via la CDC est cliente de la société PREDICT qui dispose de données très précises sur les évolutions météo, il serait utile de corréler ces données météo avec un système d'alerte automatique

Madame Odile VERAMENDI précise qu'il faut être prudent sur l'information que nous diffusons afin de ne pas affoler la population inutilement

Monsieur Benjamin CHALANDE indique qu'il est facile techniquement de faire fonctionner un serveur vocal, ce qui est complexe dans ce type de projet c'est la constitution de la base de données téléphoniques, il souhaite savoir comment va procéder la municipalité pour constituer cette base de données

Monsieur Jean Marie MISS pense que ce seront les services municipaux qui réaliseront ce travail de collecte

Monsieur Benjamin CHALANDE se demande si on ne peut pas se servir du fichier de l'eau pour identifier les personnes concernées

## **DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le MAIRE donne lecture aux membres du conseil municipal de l'ensemble des décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal

### **2010** *Registre N°3*

N°	Date	Objet	Nom. pages	Folio
10/019	24/03/10	Associat° TRUC Location Chapiteau de cirque	1	169
10/020	25/03/10	<b>IFAD Formation professionnelle continue Bilan compétences</b>	1	170
10/021	31/03/10	<b>Convent° de partenariat de développement promotionnel avec Midi Libre dans le cadre des Eco Dialogues</b>	1	171
10/022	06/04/10	Contrat de cession avec CSP PROD pour Fête blanche Animation - Thé dansant le 18 avril 2010	1	172
10/023	15/04/10	Contrat de cession Spectacle Discanto	1	173
10/024	14/04/10	Marché Fresque murale Rue Calade	1	174
10/025	26/04/10	Contrat SERALINI Gilles : Intervenant Eco Dialogues	1	175
10/026	26/04/10	Avenants marché de Travaux Calade	1	176
10/027	30/04/10	Avenant 2 Lot 3 Calade	1	
10/028	30/04/10	Contrat de cession LIEUTAGHI : intervenant Eco Dialogues	1	178
10/029	07/05/10	Convention avec la SPA	1	179
10/030	17/05/10	MAPA avec Assoc « Je hais les Artistes » Fête de la Musique et Aux sons des Quais	1	180

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Chantiers**

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir ou en est le chantier de la Calade

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que ce marché comportait 3 lots, la réception a été récemment réalisée avec une réserve sur le lot de monsieur Chamayou. Concernant les travaux de la fresque ceux-ci seront achevés la semaine prochaine

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le jardin des Calquières pourra être utilisé par les enfants ?

Monsieur Jean Marie MISS lui indique que ce jardin sera ouvert au public, il comportera notamment des jeux d'enfants, du mobilier urbain et des aménagements réalisés par les associations déjà présentes sur ce site

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la rue sera traitée également

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que la rue sera refaite, du côté des maisons le trottoir sera réalisé en béton désactivé avec des aménagements qui protégeront les piétons

## **Budget 2010**

Madame Anne Laure GARRIGUES évoque le communiqué de presse transmis par monsieur Duprat dans le Midi libre suite à l'adoption par le conseil municipal du budget 2010.

Elle regrette l'attitude politicienne de monsieur Duprat qui dans cet article remet en cause la capacité de la municipalité à conduire un projet de ville pour le centre ancien.

Elle trouve dommage que monsieur Duprat soit systématiquement absent des commissions des finances ou ces projets sont élaborés avec la participation constructive de tous.

Une telle attitude conduit à mettre le doute dans l'esprit des gens, ce dont notre ville n'a pas besoin.

Nous avons encore 4 ans pour travailler, le temps des polémiques politiques n'est pas venu, qui sera élu demain peu importe aujourd'hui nous devons travailler pour notre ville

Monsieur Christian DUPRAT indique maintenir l'ensemble du contenu de son communiqué de presse, il s'étonne par ailleurs que la ville ait refusé de voter le budget du SIVOM alors que 100% du projet d'assainissement du centre ancien est financé par le SIVOM.

Madame Anne Laure GARRIGUES trouve que l'attitude de monsieur Duprat est revancharde, la question du budget du SIVOM n'a pas lieu d'être dans ce débat

« Vous parlez souvent de la nécessité de développer économiquement notre ville comment le faire si nous ne rénovons pas le centre ancien ? »

Monsieur Christian DUPRAT regrette que ces propos ne plaisent pas à madame GARRIGUES mais il indique qu'il n'a pas lieu d'en changer une ligne

Monsieur le MAIRE regrette l'absence de monsieur DUPRAT des commissions où s'élaborent les projets municipaux

Il rappelle qu'il s'est abstenu pour le budget du SIVOM pour des raisons juridiques qui n'ont rien à voir avec les investissements proposés dans ce budget

Madame Yvette DE PAYER regrette l'attitude de monsieur DUPRAT qui s'abstient de participer aux réunions de travail et qui ensuite dénonce le budget via la presse.

Elle pense que les conseillers municipaux en dehors des périodes électorales sont là pour constituer une équipe au service des vignais

Monsieur le MAIRE rappelle à monsieur DUPRAT puisqu'il fait un parallèle entre la situation de la mairie et celle de la CDC qu'il n'a jamais adressé de communiqué de

presse pour exprimer son opposition à certaines délibérations, c'est au sein de l'assemblée qu'il débat et explique ses positions

Monsieur Pierre MULLER pense également qu'il est utile de débattre entre nous et notamment au sein du conseil municipal mais qu'utiliser la presse est contre productif pour tout le monde

Monsieur Christian DUPRAT demande à monsieur MULLER s'il préfère que l'opposition soit muette ?

Monsieur Pierre MULLER lui répond qu'il y a plusieurs manières de débattre utilement pour les habitants de la commune

## **FISAC**

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir ou en est le projet FISAC, car il n'a pu assister à la dernière réunion.

Madame Odile VERAMENDI lui fait remarquer que monsieur CHALANDE avait souhaité que soit réunie la commission d'appel d'offre pour un souci de transparence. Celle-ci s'est réunie le 9 avril et il n'est pas venu

Monsieur Benjamin CHALANDE lui indique qu'il lui est difficile en semaine de se libérer pour des réunions, il précise qu'il souhaite que cette commission se réunisse si cela est le cas tant mieux et s'il n'a pu venir à la réunion il n'a pas d'observation à apporter sur son déroulement

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le comité de pilotage du FISAC se réunira le 27 mai 2010.

Monsieur le MAIRE précise que sur les trois tranches du FISAC si nos projets sont retenus c'est 270 000 € qui seront injectés pour le développement de nos artisans et commerçants

Il se félicite de la réunion qu'il a eu ce matin avec le Président de la CDC qui sera partenaire de la ville sur ce projet

Monsieur Christian DUPRAT pour revenir sur le débat précédent rappelle qu'il se situe dans l'opposition et que la politique menée par la ville est celle de la majorité et non la sienne

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond qu'elle n'a aucune difficulté pour travailler avec les membres de son groupe qui participent aux diverses réunions et commissions où s'élabore la politique municipale.

Nous sommes tous élus pour apporter nos compétences, notre travail pour les citoyens de la ville

## **MARIAGE**

Monsieur Christian DUPRAT souhaite connaître les modalités pour célébrer le mariage d'une amie

Monsieur le MAIRE lui répond qu'il lui faut faire une demande écrite et que cela lui sera bien évidemment accordé

Le séance du conseil municipal est levée à 18h 30